



SAS CABINET A. ROSSI  
*Commissaire aux Comptes*

---

**ORCHESTRE D'HARMONIE DE MEGEVE**

23 Quai du Glapet  
Maison des Frères  
**74140 MEGEVE**

**Exercice clos le 31 août 2020**

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes**





SAS CABINET A. ROSSI  
*Commissaire aux Comptes*

---

**ORCHESTRE D'HARMONIE DE MEGEVE**  
23 Quai du Glapet  
Maison des Frères  
**74140 MEGEVE**

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 août 2020**



# ORCHESTRE D'HARMONIE DE MEGEVE

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 août 2020

À l'Assemblée Générale de l'association ORCHESTRE D'HARMONIE DE MEGEVE,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION ORCHESTRE D'HARMONIE MEGÈVE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 12 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Produits constatés d'avance » de l'annexe des comptes annuels concernant une partie de subvention non utilisé sur l'exercice en raison du report d'un évènement.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à THONON LES BAINS,  
le 21 décembre 2020  
Le commissaire aux comptes



SAS CABINET A ROSSI  
Cyrille FAYETTE  
Associé



0900

## B I L A N - A C T I F

ORCHESTRE D'HARMONIE-MEGEVE

31 AOUT 2020



INTITULES	BRUT	DEPR./AMORT.	NET	31/08/19
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE <i>48600 Charges const.evance</i>	3.528		3.528	3.496
<b>*** TOTAL</b>	222.671		222.671	187.474
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	1		1	
<b>*** TOTAL ACTIF</b>	323.899	89.530	234.369	206.246

Le Commissaire  
aux comptes

0900

## B I L A N - P A S S I F

ORCHESTRE D'HARMONIE-MEGEVE

31 AOUT 2020



## I N T I T U L E S

31/08/20

31/08/19

## FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

## RESERVES STATUT. OU CONTRACT.

10630 Reserves de tresorerie

123.963

119.971

## RESULTAT DE L'EXERCICE

1.868 EX

3.992 EX

## \*\*\* TOTAL

125.831

123.963

## PROV. POUR RISQUES ET CHARGES

## PROVISIONS POUR CHARGES

15310 Prov.indem.dep.retraite+ch.

80.756

71.728

## \*\*\* TOTAL

80.756

71.728

Le Commissaire  
aux comptes

## D E T T E S

## DETTE FOURNISS.&amp;CPTE RATTACH

40100 Fournisseurs

10.356

21

40800 Fourn.factures a recevoir

2.744

2.744

## TOTAL DETTES FOURNISS.&amp;CPTE RATTACH

13.100

2.765

## DETTE FISCALE ET SOCIALES

43110 Urssaf+pole emploi

3.745

3.943

43702 General.complement.sante

478

188

43720 Malakoff-mederic retraite

1.184

2.486

43730 Humanis prevoyance

1.270

500

44210 Prelevement a la source

296

460

## TOTAL DETTES FISCALE ET SOCIALES

6.973

7.577

## AUTRES DETTES

46709 Debitteurs,crediteur divers

77

211

## COMPTES DE REGULARISATION

## PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

48700 Subvention compte.d'avance

7.632

## \*\*\* TOTAL

27.782

10.553

## ECARTS DE CONVERSION PASSIF

2

## \*\*\* TOTAL PASSIF

234.369

206.246

0900

## COMPTES DE RESULTAT

ORCHESTRE D'HARMONIE-MEGEVE

31 AOUT 2020



INTITULES	31/08/20	% C.A.	31/08/19	% C.A.
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
<b>PRODUITS D'ACTIVITES</b>				
70601 Loc.instruments-eleves e.m.	2.896	1,54 %	4.031	1,94 %
70602 Cours-eleves ecole musique	14.882	7,93 %	17.450	8,43 %
70603 Cours-chorale voix de l'ohm	4.392	2,34 %	3.792	1,83 %
70642 Particip.eleves eurostage			3.640	1,75 %
<b>TOTAL PRODUITS D'ACTIVITES</b>	<b>22.170</b>	<b>11,82 %</b>	<b>28.913</b>	<b>13,96 %</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>22.170</b>	<b>11,82 %</b>	<b>28.913</b>	<b>13,96 %</b>
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>				
74000 Subvention cne megeve	143.519	76,55 %	151.151	73,02 %
74001 Subvention cne demi quartier	15.000	8,00 %	15.000	7,24 %
74002 Subvention cons.gen.hs.-e.m.	6.790	3,62 %	9.700	4,68 %
74009 Subventions diverses			2.228	1,07 %
<b>TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>165.309</b>	<b>88,17 %</b>	<b>178.079</b>	<b>86,03 %</b>
<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>				
78150 Reprise s/prov charges expl.			440	0,21 %
79100 Transfert de charges	88	0,04 %	229	0,11 %
79101 Autres transfert de charges	373	0,19 %		
<b>TOTAL TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>461</b>	<b>0,24 %</b>	<b>669</b>	<b>0,32 %</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
75800 Cotisations membres ohm	903	0,48 %	1.008	0,48 %
75801 Cotisations eleves e.m.	1.092	0,58 %	1.302	0,62 %
75802 Cotisations voix ohm e.m.	546	0,29 %	525	0,25 %
75803 Cotisations membres honorair			100	0,04 %
75806 Collectes-concerts gratuits	1.263	0,67 %	3.382	1,63 %
75807 Collectes-joyeux maquignons			250	0,12 %
75809 Dons membres bienfaiteurs	3.250	1,73 %	3.020	1,45 %
75810 Dif reglt profit	5		6	
75820 Bal ohm	20.427	10,89 %	18.614	8,99 %
75821 Buvettes	7.035	3,75 %		
75830 Mise dispo moyens cne megeve	8.365	4,46 %	10.270	4,96 %
75881 Personnel an logement	6.364	3,39 %	6.281	3,03 %
75883 Personnel an ch loc apt chef	1.452	0,77 %	1.300	0,62 %
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>50.702</b>	<b>27,04 %</b>	<b>46.058</b>	<b>22,25 %</b>
<b>**TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>238.642</b>	<b>127,28 %</b>	<b>253.719</b>	<b>122,57 %</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXT.</b>				
60631 Fournitures d'entretien	388	0,20 %	14	
60640 Fournitures administratives	232	0,12 %	561	0,27 %
60642 Pt mat.bureau +logiciels	729	0,38 %	990	0,47 %
61110 Ach.instruments,accessoires	186	0,09 %	503	0,24 %
61120 Achats habillement	80	0,04 %	535	0,25 %
61130 Achat partitions,fr etudes.	1.047	0,55 %	927	0,44 %

Le Commissaire  
aux comptes

.../...

0900

## COMPTES DE RESULTAT

ORCHESTRE D'HARMONIE-MEGEVE

31 AOUT 2020



INTITULES	31/08/20	% C.A.	31/08/19	% C.A.
61140 Achats divers	662	0,35 %	172	0,08 %
61150 Achats mobilier	170	0,09 %		
61320 Loc.imm.publ.salles musique	2.747	1,46 %	2.700	1,30 %
61321 Logement chef de musique	6.364	3,39 %	6.281	3,03 %
61401 Charges locatives-logt chef	1.452	0,77 %	1.300	0,62 %
61550 Entr.rep.instruments + divers	1.085	0,57 %	600	0,28 %
61551 Entretien costumes	66	0,03 %	69	0,03 %
61552 Maintenance mat.informatique	768	0,40 %		
61553 Entretien des locaux	9.830	5,24 %	590	0,28 %
61554 Amenagements salles de musiq	957	0,51 %		
61600 Assurances	1.235	0,65 %	1.194	0,57 %
61850 Mise dispo moyens cne megeve	8.365	4,46 %	10.270	4,96 %
62113 Personnel exterieur	274	0,14 %		
62260 Honoraires	5.009	2,67 %	4.988	2,40 %
62310 Pub,affiches,la repet. ...			1.687	0,81 %
62340 Cadeaux-divers			64	0,03 %
62410 Ports,autoroute,depl.divers	77	0,04 %	211	0,10 %
62512 Fete des musique faucigny			2.230	1,07 %
62513 Deplact vieilles casquettes			150	0,07 %
62516 Deplact victoria hall em			1.045	0,50 %
62517 Deplact paris 2019	12.471	6,65 %		
62570 Receptions,boisson repet...	150	0,08 %	989	0,47 %
62571 Banquet ste cecile	119	0,06 %	3.496	1,68 %
62574 Echanges musicaux,concerts..	1.418	0,75 %	2.168	1,04 %
62576 Stages eleves em - eurostage			9.350	4,51 %
62577 Bal ohm	12.049	6,42 %	9.070	4,38 %
62579 Buvettes	3.096	1,65 %		
62610 Affranchissements	125	0,06 %	146	0,07 %
62620 Telephone	342	0,18 %	317	0,15 %
62621 Internet-orange	429	0,22 %	420	0,20 %
62700 Services bancaires	93	0,04 %	90	0,04 %
62810 Cotisations	517	0,27 %	498	0,24 %
<b>TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXT.</b>	<b>72.532</b>	<b>38,68 %</b>	<b>63.625</b>	<b>30,73 %</b>
<b>IMPOTS,TAXES &amp; VERS. ASSIMILES</b>				
63330 Formation continue	1.997	1,06 %	2.044	0,98 %
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>				
64110 Salaires	104.592	55,78 %	107.760	52,05 %
<b>CHARGES SOCIALES</b>				
64511 Urssaf	23.642	12,61 %	26.000	12,56 %
64571 Pole emploi alpes	4.393	2,34 %	4.526	2,18 %
64572 Retraite malakoff mederic	8.335	4,44 %	8.153	3,93 %
64573 Humanis prevoyance + f.sante	2.355	1,25 %	2.315	1,11 %
64750 Medecine travail,pharmacie	409	0,21 %	317	0,15 %
<b>TOTAL CHARGES SOCIALES</b>	<b>39.134</b>	<b>20,87 %</b>	<b>41.311</b>	<b>19,95 %</b>
<b>DOTATION AUX AMORT.SUR IMMOB.</b>				
68112 Dotation aux amortissements	9.732	5,19 %	10.634	5,13 %
<b>DOT.PROV.POUR RISQUES&amp;CHARGES</b>				
68153 Dot.prov.indem.dep.retraite	9.028	4,81 %	24.611	11,88 %

Le Commissaire  
aux comptes

.../...

0900

## COMPTES DE RESULTAT

ORCHESTRE D'HARMONIE-MEGEVE

31 AOUT 2020

€

INTITULES	31/08/20	% C.A.	31/08/19	% C.A.
<b>AUTRES CHARGES</b>				
65161 <i>Redevance seam -reproduction</i>	437	0,23 %	437	0,21 %
65810 <i>Dif reglt perte</i>	4		2	
<b>TOTAL AUTRES CHARGES</b>	441	0,23 %	439	0,21 %
<b>**TOTAL CHARGES EXPLOITATION</b>	<b>237.456</b>	<b>126,65 %</b>	<b>250.424</b>	<b>120,98 %</b>
<b>*** RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1.186</b>	<b>0,63 %</b>	<b>3.295</b>	<b>1,59 %</b>
<b>Le Commissaire aux comptes</b>				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
<b>AUTRES INTERETS&amp;PROD.ASSIMILES</b>				
76400 <i>Interets comptes placements</i>	681	0,36 %	695	0,33 %
<b>***TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>681</b>	<b>0,36 %</b>	<b>695</b>	<b>0,33 %</b>
<b>***RESULTAT FINANCIER</b>	<b>681</b>	<b>0,36 %</b>	<b>695</b>	<b>0,33 %</b>
<b>***RESULTAT CRT AVANT IMPOTS</b>	<b>1.867</b>	<b>0,99 %</b>	<b>3.990</b>	<b>1,92 %</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
PROD.EXC. / OPERATIONS GESTION	1		2	
<b>***TOTAL PRODUITS EXCEPTION.</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	
<b>***RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	
<b>***TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>239.324</b>	<b>127,65 %</b>	<b>254.416</b>	<b>122,91 %</b>
<b>***TOTAL DES CHARGES</b>	<b>237.456</b>	<b>126,65 %</b>	<b>250.424</b>	<b>120,98 %</b>
<b>*** RESULTATS :</b>	<b>1.868 EX</b>	<b>0,99 %</b>	<b>3.992 EX</b>	<b>1,92 %</b>
<b>EXCEDENT . . . . .</b>	<b>1.867,62</b>			

ANNEXEREGLES ET METHODES COMPTABLES.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

COMPLEMENTS D'INFORMATION.

Les documents suivants font partie intégrante de l'annexe des comptes annuels au 31/08/2020.

- état de l'actif immobilisé
- état des amortissements
- produits à recevoir
- charges à payer
- produits constatés d'avance
- charges constatées d'avance
- balance des comptes fournisseurs
- analyse compte de résultats global et par actions réalisées.
- détail de certains comptes.

**Le Commissaire  
aux comptes**

REMUNERATION DES DIRIGEANTS. NEANTPERSONNEL DE L'ASSOCIATION.Salarié :

Temps plein : 1 directeur (chef d'orchestre et directeur école de musique)

Temps partiel : 9 professeurs d'instruments, chorale adulte et intervenant en milieu scolaire  
1 secrétaire comptable

Vacataire : 1 répétiteur « formation joyeux maquignons »

PROVISIONS

Provision pour indemnité de départ en retraite et charges sociales et fiscales afférentes qui a été introduite dans les comptes annuels 2014 pour M.VANDINI Yannick, Directeur de l'Orchestre d'Harmonie et de son école de musique.

Provision pour indemnité de départ en retraite et charges sociales et fiscales afférentes qui a été introduite dans les comptes annuels 2018 pour tous les autres salariés de l'association.

La nouvelle réglementation modifie notablement le calcul des indemnités de départ en retraite.

Dotation 2020 = 3 912,00 € + 5 116,00 € (subventions supplémentaires des communes de Megève et de Demi-Quartier) La dotation supplémentaire de 5 116,00 € vient abonder le montant de cette future indemnité.

### PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En raison des circonstances exceptionnelles liées au COVID 19, la manifestation « jumelage MEGEVE OBERSTDORF » prévue en avril 2020 a été reportée en avril 2021. Par conséquent, la partie de la subvention allouée par la commune de Megève pour cet événement a été placée en produits constatés d'avance, pour un montant de 4.500,00 €.

En raison des circonstances exceptionnelles liées au COVID 19, la partie de la subvention allouée par la commune de Megève pour l'achat de nouvelles chemises a été placée en produits constatés d'avance pour un montant de 3.132,00 €, la commande des chemises a été reportée en 2021.

En raison de la situation sanitaire liée au COVID 19, une désinfection des locaux a été réalisée par des travaux de lavage et peinture de la totalité des murs et tentures des salles de musique, couloirs et bureaux, pour un montant de 9.353,50 €, comptabilisé dans le compte 61553-Entretien des locaux.

La mise à disposition des moyens matériels et humains par la commune de Megève a été intégrée dans le compte de résultat pour la somme de 8 365,00 €.

**Le Commissaire  
aux comptes**

-LES DIFFERENTS ELEMENTS NON TRAITES SONT NON SIGNIFICATIFS.

T A B L E A U D A M O R T I S S E M E N T S

EXERCICE DU 01 SEPTEMBRE 2019 AU 31 AOUT 2020

21500 MATERIELS -INSTRUMENTS

DATE	DESIGNATION	NUMER ORDRE	CO DE	TAUX %	RESTE NB AN-MS MS	P R I X ACQUISITION	V.RESIDUEL 31/08/2020	TOT.AMORTI 31/08/2019	DOTATION EXERCICE	TOT.AMORTI 31/08/2020
31/10/10	BLANC-SAX ALTO YAMAHA-J72012+ETUI+BEC	1	L	12,50	12	999,00		999,00		999,00
31/10/10	BLANC-CORNET YCR233011 YAMAHA T43827	2	L	12,50	12	595,00		595,00		595,00
31/10/10	BLANC-CORNET YCR233011 YAMAHA T57181	3	L	12,50	12	595,00		595,00		595,00
07/10/11	BLANC MUS.FLUTE YAMAHA D59841	4	L	20,00	12	769,00		769,00		769,00
07/10/11	BLANC MUS.FLUTE YAMAHA D60696	5	L	20,00	12	769,00		769,00		769,00
07/10/11	VERAN MUS. PIANO NUMERIQUE YDP181	6	L	20,00	12	1.186,71		1.186,71		1.186,71
09/07/12	THOMANN-XYLOPHONE ADAMS XS2LV40+MALLETT	7	L	20,00	12	1.529,00		1.529,00		1.529,00
09/07/12	THOMANN-BASS DRUM LEFIMA BUL2214	8	L	20,00	12	539,00		539,00		539,00
16/04/13	ALLARD S. -SAXO BARYTON YAMAHA OCCAS.	9	L	20,00	12	2.600,00		2.600,00		2.600,00
16/11/13	BLANC MUSIQUE-50 PUPITRES NOIRS	10	L	12,50	01-03 12	2.112,00	319,00	1.529,00	264,00	1.793,00
22/11/13	BLANC MUSIQUE-TROMBONE YAMAHA -EM	11	L	12,50	01-03 12	1.300,00	199,06	938,44	162,50	1.100,94
21/12/14	BLANC MUS.-COR ANGLAIS CABART X+3+ETUI	12	L	20,00	12	5.000,00		4.694,45	305,55	5.000,00
07/10/16	BL.MUS/CLARINETTE YAMAHA Sib n°28085	13	L	20,00	01-02 12	543,00	119,46	314,94	108,60	423,54
07/10/16	BL.MUS/CLARINETTE YAMAHA Sib N° 43349	14	L	20,00	01-02 12	543,00	119,46	314,94	108,60	423,54
09/01/18	ATELIER B&C SAX YAMAHA YAS275 N°011748	15	L	20,00	02-05 12	550,00	259,11	180,89	110,00	290,89
27/11/18	BL.MUS/SONO SOUNDCRAFT micro+enceinte	18	L	20,00	03-03 12	1.093,78	708,52	166,50	218,76	385,26
07/12/18	BL.MUS/CLARINETTE MAGILANCK EN UT	16	L	20,00	03-04 12	590,00	385,46	86,54	118,00	204,54
07/12/18	BL.MUS/BATTERIE PEARL EXPORT JAZZ 18	17	L	20,00	03-04 12	905,00	591,26	132,74	181,00	313,74
----- SOUS TOTAUX -----31 AOUT 2019-----						22.218,49	2.701,33	17.940,15	1.577,01	19.517,16
05/02/20	BL.MUS/SAX ALTO YAMAHA YAS280 N°N88374	19	L	20,00	04-06 6	985,00	872,27		112,73	112,73
05/02/20	BL.MUS/SAX ALTO YAMAHA YAS280 N°N91634	20	L	20,00	04-06 6	985,00	872,27		112,73	112,73
----- T O T A U X -----31 AOUT 2020-----						24.188,49	4.445,87	17.940,15	1.802,47	19.742,62

**Le Commissaire  
aux comptes**

21810 AMENAGEMENTS-AGENCEMENTS

DATE	DESIGNATION	NUMER ORDRE	CO DE	TAUX %	RESTE NB AN-MS MS	P R I X ACQUISITION	V.RESIDUEL 31/08/2020	TOT.AMORTI 31/08/2019	DOTATION EXERCICE	TOT.AMORTI 31/08/2020
27/08/12	BERTHET-SERRURES ELECTRONIQUES	1	L	20,00	12	4.714,91		4.714,91		4.714,91
30/09/12	BERTHET* BC12T-DEMI CYLINDRE	2	L	20,00	12	527,66		527,66		527,66
25/11/14	DURR EQUIP-LAVE VERRES ELETTRORBAR OCCA	3	L	33,33	12	500,00		500,00		500,00
02/01/15	VOUILLOZ-INSTALLATION LAVE-VERRES	4	L	33,33	12	294,44		294,44		294,44
30/07/15	BERTHET-5 CYLINDRES BOUTON TIME 36E+31	5	L	20,00	12	2.330,64		1.904,65	425,99	2.330,64
----- T O T A U X -----31 AOUT 2020-----						8.367,65		7.941,66	425,99	8.367,65

21830 MATERIEL BUREAU-INFORMATIQUE

DATE	DESIGNATION	NUMER ORDRE	CO DE	TAUX %	RESTE NB AN-MS MS	P R I X ACQUISITION	V.RESIDUEL 31/08/2020	TOT.AMORTI 31/08/2019	DOTATION EXERCICE	TOT.AMORTI 31/08/2020
01/08/12	COMPUSOFT-ORDI PORTABLE SAMSUNG 300E5A	1	L	33,33	12	654,56		654,56		654,56
26/08/15	COMPUSOFT-PHOCOP.KONIKA MINOLTA OCCA	2	L	33,33	12	1.680,00		1.680,00		1.680,00
26/08/15	COMPUSOFT-ORDI.CORE I3-SOCKET LG4 1150	3	L	33,33	12	809,45		809,45		809,45

.../...

T A B L E A U D A M O R T I S S E M E N T S  
-----  
EXERCICE DU 01 SEPTEMBRE 2019 AU 31 AOUT 2020

-----  
/ 21830 MATERIEL BUREAU-INFORMATIQUE / (suite)  
-----

DATE	DESIGNATION	NUMER ORDRE	CO DE	TAUX %	RESTE AN-MS	NB MS	P R I X ACQUISITION	V.RESIDUEL 31/08/2019	TOT.AMORTI 31/08/2019	DOTATION EXERCICE	TOT.AMORTI 31/08/2020
-----	SOUS TOTAUX	-----	31	AOUT	2019	-----	3.144,01		3.144,01		3.144,01
09/03/20	COMPUSOFT/ORDI BUREAU HP BUS.DESK.290	4	L	33,33	02-07	5	689,00	579,29		109,71	109,71
-----	T O T A U X	-----	31	AOUT	2020	-----	3.833,01	579,29	3.144,01	109,71	3.253,72

-----  
/ 21840 MOBILIER /  
-----

DATE	DESIGNATION	NUMER ORDRE	CO DE	TAUX %	RESTE AN-MS	NB MS	P R I X ACQUISITION	V.RESIDUEL 31/08/2020	TOT.AMORTI 31/08/2019	DOTATION EXERCICE	TOT.AMORTI 31/08/2020
31/08/12	TECH.BUR.30 CHAISES,ASSISE+DOS.HETRE	1	L	12,50		12	1.894,46		1.658,33	236,13	1.894,46
24/02/14	DURR EQUIP-CONGELATEUR LIEBHERR 4010	2	L	20,00		12	1.432,08		1.432,08		1.432,08
-----	T O T A U X	-----	31	AOUT	2020	-----	3.326,54		3.090,41	236,13	3.326,54

**Le Commissaire  
aux comptes**

-----  
/ 21860 HABITS,COSTUMES,CHEMISES.... /  
-----

DATE	DESIGNATION	NUMER ORDRE	CO DE	TAUX %	RESTE AN-MS	NB MS	P R I X ACQUISITION	V.RESIDUEL 31/08/2020	TOT.AMORTI 31/08/2019	DOTATION EXERCICE	TOT.AMORTI 31/08/2020
26/09/12	PAMIES-62 CHEMISES BRODEES	1	L	50,00		12	2.484,09		2.484,09		2.484,09
14/07/13	COSTUMES:VESTES,PANTALONS,CHAPEAUX	2	L	12,50	00-11	12	54.486,62	5.921,62	41.754,17	6.810,83	48.565,00
31/12/13	ARPIN- 30 CHAPEAUX	3	L	12,50	01-04	12	2.100,00	349,27	1.488,23	262,50	1.750,73
17/01/14	PAMIES- 16 CHEMISES BRODEES	4	L	50,00		12	686,40		686,40		686,40
31/03/17	AP MARCHAND / COSTUME CHOPIN	5	L	12,50	04-07	12	676,42	387,31	204,56	84,55	289,11
07/07/17	PAMIES PRO / 24 CHEMISES OHM	6	L	50,00		12	1.062,72		1.062,72		1.062,72
-----	T O T A U X	-----	31	AOUT	2020	-----	61.496,25	6.658,20	47.680,17	7.157,88	54.838,05

-----  
/ 27100 TITRES IMMOBILISES /  
-----

DATE	DESIGNATION	NUMER ORDRE	CO DE	TAUX %	RESTE AN-MS	NB MS	P R I X ACQUISITION	V.RESIDUEL 31/08/2020	TOT.AMORTI 31/08/2019	DOTATION EXERCICE	TOT.AMORTI 31/08/2020
01/09/09	PARTS SOCIALES CREDIT MUTUEL	1	X				15,00	15,00			
-----	T O T A U X	-----	31	AOUT	2020	-----	15,00	15,00			
=====	TOTAL GENERAL	=====	31	AOUT	2020	=====	101.226,94	11.698,36	79.796,40	9.732,18	89.528,58

TABLEAU 2055 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS  
-----  
EXERCICE DU 01 SEPTEMBRE 2019 AU 31 AOUT 2020

IMMOBILISATIONS	VALEUR ORIGINE 31/08/2019	VALEUR ACQUISITION	T O T A L 31/08/2020	MUTATIONS EXERCICE	CESSIONS EXERCICE	VALEUR CLOTURE 31/08/2020
MATERIELS - INSTRUMENTS	22.218,49	1.970,00	24.188,49			24.188,49
AMENAGEMENTS-AGENCEMENTS	8.367,65		8.367,65			8.367,65
MATERIEL BUREAU- INFORMATIQUE	3.144,01	689,00	3.833,01			3.833,01
MOBILIER	3.326,54		3.326,54			3.326,54
HABITS, COSTUMES, CHEMISES. . . .	61.496,25		61.496,25			61.496,25
TITRES IMMOBILISES	15,00		15,00			15,00
<b>T O T A U X</b>	<b>98.567,94</b>	<b>2.659,00</b>	<b>101.226,94</b>			<b>101.226,94</b>

**Le Commissaire  
aux comptes**

AMORTISSEMENTS	VALEUR ORIGINE 31/08/2019	DOTATION DEGRESSIVE	L I N E A I R E	DOTATION EXCEPTIONNELLE	T O T A L AMORTI	CESSIONS EXERCICE	VALEUR CLOTURE 31/08/2020
MATERIELS - INSTRUMENTS	17.940,15		1.802,47		19.742,62		19.742,62
AMENAGEMENTS-AGENCEMENTS	7.941,66		425,99		8.367,65		8.367,65
MATERIEL BUREAU- INFORMATIQUE	3.144,01		109,71		3.253,72		3.253,72
MOBILIER	3.090,41		236,13		3.326,54		3.326,54
HABITS, COSTUMES, CHEMISES. . . .	47.680,17		7.157,88		54.838,05		54.838,05
<b>T O T A U X</b>	<b>79.796,40</b>		<b>9.732,18</b>		<b>89.528,58</b>		<b>89.528,58</b>

0900

# PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

ORCHESTRE D'HARMONIE-MEGEVE

31 AOUT 2020



COMPTES	INTITULES	MONTANTS	TOTAUX
	PRODUITS A RECEVOIR		NEANT
	CHARGES A PAYER		
40800	FOURN.FACTURES A RECEVOIR <i>Honoraires</i> <i>Fournitures administratives</i> TOTAL DU COMPTE.....	2. 700, 00- 43, 93-	2. 743, 93-
	TOTAL CHARGES A PAYER		2. 743, 93-
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
48700	SUBVENTION COMPTA.D'AVANCE <i>Subvention cne megeve</i> TOTAL DU COMPTE.....	7. 632, 00-	7. 632, 00-
	TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		7. 632, 00-
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		
48600	CHARGES CONST.AVANCE <i>Loc.imm.publ.salles musique</i> <i>Logement chef de musique</i> <i>Charges locatives-logt chef</i> TOTAL DU COMPTE.....	917, 96 2. 129, 68 480, 00	3. 527, 64
	TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		3. 527, 64

Le Commissaire  
aux comptes



SAS CABINET A. ROSSI  
*Commissaire aux Comptes*

---

**ORCHESTRE D'HARMONIE DE MEGEVE**  
23 Quai du Glapet  
Maison des Frères  
**74140 MEGEVE**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**Exercice clos le 31 août 2020**



## ORCHESTRE D'HARMONIE DE MEGEVE

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 août 2020

À l'Assemblée Générale de l'association ORCHESTRE D'HARMONIE DE MEGEVE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à THONON LES BAINS,  
le 21 décembre 2020  
Le commissaire aux comptes



SAS CABINET A ROSSI  
Cyrille FAYETTE  
Associé